

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 029-200067197-20221220-2022087-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 20 décembre 2022
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 6 pouvoirs	08 décembre 2022	09 décembre 2022

N° délibération	Objet
2022-087	Chalets à Botmeur – tarifs année 2023

Le vingt décembre 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR :

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Marc QUEMENER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Philippe ROBERT-DANTEC à Anne ROLLAND, Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Absents excusés : Éric PRIGENT, Claude MOREL, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Jean-François Dumonteil

Le Président informe que les tarifs de location pour l'année 2023 sont à revoir et il propose les tarifs de l'année tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Affiché le
ID : 029-200067197-20221220-2022087-DE

CHALET		SAISON	HORS SAISON	FORMULE	Nuitée supplémentaire	FORFAIT
		du 01/07 au 01/09 la semaine	du 08/04 au 30/06 et du 02/09 au 30/09 la semaine			Ménage
2/4 places		275 €	248 €	2 nuits	37 €	50 €
4/6 places		329 €	306 €		42 €	60 €

Il est précisé qu'au cours de l'année 2023 la période de location est limitée à la période allant de la première journée des vacances de Pâques jusqu'au 30 septembre 2023.

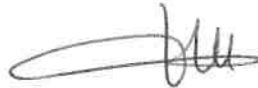
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'approuver les tarifs présentés qui seront appliqués pour l'année 2023 ainsi que la période d'ouverture proposée.

La caution demandée pour la location d'un chalet est de 300 €.

La location de 3 chalets minimum permet de bénéficier d'un tarif de groupe, soit : - 10 %
Carte CEZAM : - 5%

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 21 décembre 2022